

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 642

AMENDEMENT

présenté par
M. Gillet et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	0	286 860 000
Intégration et accès à la nationalité française	0	0
TOTAUX	0	286 860 000
SOLDE	-286 860 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'état critique des finances publiques requiert des économies généralisées, auxquelles tous doivent participer, y compris les demandeurs d'asile.

L'amendement vise en conséquence à minorer de 5 % le budget alloué à l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA) et de 30 % les crédits d'hébergement, ces derniers étant en hausse de 42 % par rapport à la LFI 2025, pour une économie totale de 286,86 M€.

Ainsi, le présent amendement prévoit de minorer d'un montant de 286 860 000 d'euros, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, l'action n° 02 « Garantie de l'exercice du droit d'asile » du programme n° 303 « Immigration et asile ».